

## **La CDF rejette l'initiative « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »**

### **Communiqué de presse**

**Berne, le 2 juin 2020. L'Assemblée plénière de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) rejette l'« initiative 99% ». Elle signifierait pour les cantons une détérioration de l'attractivité de la fiscalité, une atteinte à la souveraineté fiscale et une dégradation de l'autonomie financière.**

L'initiative demande que la charge fiscale portant sur les revenus du capital soit alourdie et que les recettes ainsi générées soient affectées à des politiques redistributives spécifiques. La CDF estime que ces dispositions sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur les finances cantonales. Elle appelle donc au rejet de l'initiative en invoquant les arguments suivants :

#### **Rendre la fiscalité moins attractive n'est pas sans conséquence**

L'initiative nécessiterait d'importantes adaptations dans la fiscalité des cantons, pourtant réputée efficace. À supposer que la taxation du revenu du capital soit revue à la hausse, les cantons seraient dans l'obligation de réagir afin de préserver leur attractivité fiscale et donc leurs recettes fiscales. Ceci pourrait se faire par exemple au détriment de l'impôt sur la fortune, qui pèse déjà indirectement sur le revenu du capital. De plus, une augmentation drastique de l'imposition du revenu du capital aurait une incidence négative sur les incitations des contribuables à épargner et à investir. L'initiative risquerait de mettre en péril d'importantes recettes fiscales pour les cantons et serait dommageable au développement économique de la Suisse.

#### **L'autonomie fiscale des cantons doit être maintenue**

Divers aspects de l'initiative devraient être précisés par le Parlement. Une mise en œuvre, conforme à la volonté de ses auteurs, représenterait une grave atteinte à l'autonomie fiscale des cantons. Une restriction de leur marge de manœuvre fiscale est à craindre avec notamment le retour de la double imposition économique des bénéfices.

#### **Éviter de nouvelles contraintes sur les politiques financières cantonales**

Les mesures redistributives envisagées par l'initiative risqueraient d'engendrer de nouveaux enchevêtrements financiers entre Confédération, cantons et communes, ainsi que de nouveaux engagements pour les cantons. L'initiative réduirait inutilement l'indépendance financière des cantons.

#### **Contact :**

- Ernst Stocker, conseiller d'État et président de la CDF  
mardi 2 juin 2020, de 11h à 12h  
+41 43 259 33 01